

Published on *Lab Périurbain* (<http://periurbain.cget.gouv.fr>)

[Accueil](#) > Définition et mise en oeuvre d'une politique globale des déplacements sur le territoire de la communauté de commune.



[acteur-87-4](#)

**Personne référente:**

Stéphanie CANNETON, directrice générale des services

**Adresse Email:**

[direction@montsdechalus.fr](mailto:direction@montsdechalus.fr)

**Téléphone du référent:**

0555782929

**document\_ressource:**

 [propositionmobilitessensecteurpeudense\\_NOT\\_20151202.pdf](#)

**Domaine(s) d'action du projet:**

Mobilités, services au public et outils numériques

**partenaires:**

Associations  
Collectivités  
Entreprises  
Réseaux / fédérations  
Services de l'Etat  
Autres partenaires

**aides publiques:**

oui

**labels:**

non

**Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:**

Le projet vise en premier lieu à accompagner les publics peu mobiles dans leurs besoins quotidiens de déplacements (travail, accès aux services, activités de loisirs...) au sein du territoire intercommunal : conseil et orientation sur les dispositifs existants, mise en place éventuelle de solutions complémentaires ou nouvelles pour répondre à des besoins récurrents non satisfaits. Au-delà, il a l'ambition de développer pour tous les publics les alternatives à la voiture utilisée à titre individuel.

**Description du projet:**

Le projet consiste à positionner la communauté de communes en tant qu'acteur de la mobilité sur son territoire. Dans un premier temps une réflexion largement ouverte aux acteurs du territoire permettra d'effectuer le diagnostic des mobilités diffuses intra-territoriales et des dispositifs existants. Sur la base de ce diagnostic, des ateliers participatifs permettront : - de hiérarchiser les besoins - de rechercher des solutions adaptées pour les besoins de mobilité jugés prioritaires. Suite à ces travaux en ateliers, la communauté de communes formalisera, avec l'aide de ses conseils (DDT 87 et CEREMA), un plan d'action détaillé sur le moyen terme. La communauté de communes pourra évidemment mettre en place directement certaines des solutions identifiées (solutions complémentaires ou nouvelles), mais jouera également un rôle d'animateur et de coordonnateur des solutions développées par les acteurs institutionnels, locaux associatifs, économiques, particuliers... . A ce titre , le projet de la Communauté de communes devra s'articuler avec les initiatives en cours (projet de plate de forme de mobilité Départementale, dispositif "Roulez vers l'emploi", réflexion stratégique sur la mobilité développée par le Pays d'Ouest Limousin...).Elle assurerait enfin sur la durée une fonction de type "centrale de mobilité" destinée à conseiller et renseigner les habitants sur les solutions adaptées à leurs besoins. De façon itérative et en tirant profit des éléments de connaissance complémentaires acquis au long de la démarche, de nouvelles actions pourront par la suite être mise en place afin de traiter les besoins non retenus comme première priorité.

**Les éléments clefs du projet:**

La mise en place de nouveaux services

La rencontre de nouveaux publics

Le recours à de nouveaux modes de faire (nouvelles pratiques, nouveaux usages)

---